

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2016

Le premier octobre deux mil seize

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 9

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 6

Date de convocation : 26 septembre 2016

Date d'affichage :

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, TERRY Rachel

Absents : Mmes et MM. Bernard SAILLANT, Serge CHAMOT, Dominique CARRIER, Magali STEICHEN, Mickaël BAF COP, Jocelyne BORNE

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Participants :

- Martine BRAND, Secrétaire de mairie
- Mme Marjorie LEDOION et M. Ange SARTORI du cabinet Agence des territoires

Monsieur le maire ouvre la séance à 9H et accueille l'ensemble des élus ainsi que le cabinet Agence des territoires venu présenter les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLU.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le conseil municipal est informé que le recensement de la population 2017 se déroulera sur l'ensemble du territoire communal du 19 janvier au 18 février et que la mairie est chargée d'organiser la collecte des informations et le recrutement d'un agent recenseur. La secrétaire de mairie est désignée comme coordonnateur communal.

PERSONNEL COMMUNAL





La secrétaire de mairie, Martine BRAND informe l'assemblée de la mise en place au 1^{er} janvier 2017 du nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des salariés de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le cantonnier, Didier DEMOLIS, adjoint technique 2eme classe remplissant les conditions pour accéder au grade supérieur (ancienneté) est promu en 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2016.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire informe que les festivités se dérouleront cette année à Menthonnex. M. Olivier CHAMOT est chargé de l'organisation et en donne le déroulement.

Programme de la journée

-  10h30 *Dépôt de gerbes au Monument aux Morts Villy Le Bouveret*
-  11h00 *Célébration religieuse à Menthonnex-en-Bornes*
-  11h30 *Cérémonie au Monument aux Morts de Menthonnex-en-Bornes avec la participation des écoles*
-  12h00 *Vin d'honneur suivi du repas avec animation des aînés des deux communes*

Il est décidé de faire appel au traiteur local Anthony LABOUBE.

OCTOBRE ROSE

Sur proposition de Nathalie HENRY, il est décidé de s'associer à la campagne pour le dépistage du cancer du sein et de faire illuminer le rond point des Petits Pierres en rose (symbole de l'opération). Nathalie HENRY est désignée correspondante de la commune.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de rappel à l'ordre que la CCPC a envoyé aux parents d'élèves prenant les transports scolaires au chef-lieu afin de les sensibiliser sur le comportement dangereux d'un certain nombre d'entr'eux (escalade des containers,

piétinements des aménagements paysagers, traversée de la route départementale à quatre pattes voire se coucher en attente des voitures...).

Si de tels agissements perdurent, une exclusion du transport de manière temporaire ou définitive pourrait être envisagée.

RESEAUX SECS

Fibre optique

M. le Maire fait le point sur l'évolution du dossier conduit par le Syane avec le concours du bureau d'études TUTOR et présente le tracé prévu dans un premier temps sur la commune.

Mise en souterrain d'une ligne HTA entre Villy et Menthonnex

M. Serge CHAMOT fait le point sur l'évolution du chantier dont le génie civil a été réalisé par l'entreprise CECCON (coût : 76.666,43 € TTC à charge de la commune). Il reste à ENEDIS la réalisation du génie électrique.

Mise en souterrain des réseaux secs (électriques et téléphoniques) entre Chez Les Maîtres et Les Margolliets

C'est un projet sous maîtrise déléguée du Syane et maîtrise d'œuvre du Cabinet Géoprocess. Les travaux ont été confiés à l'entreprise GRAMARI. Le Département est associé pour un éventuel recalibrage de la voirie.

Le chantier devrait démarrer dans l'automne en coordination avec les travaux prévus sur la commune de Villy le Bouveret.

VOIRIE

M. CHAMOT fait le point sur le regoudronnage d'une portion des voies communales de La Rippaz et de Labrisée adjudgé à l'entreprise COLAS pour un montant de 44.197,87 € TTC.

Dans le cadre de la prolongation des sentiers de mobilité douce, reliant le chef-lieu au hameau de Chez Bastaly et des Petits Pierres et afin d'optimiser leur utilisation, il est décidé de procéder au goudronnage de ces sentiers.

URBANISME

Dossiers d'urbanisme

L'Adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD présente les dossiers en cours :

Permis de construire :

- M. Mme AGASSANT Jérôme, 154 Allée du Clos Bellevue pour la création d'une véranda.

Déclaration Préalable

- Consorts VILLAR, pour le détachement d'un lot de terrain à bâtir aux Margolliets.

- M. Mme FONCK Julien, 344 Route des Petits Pierres pour la construction d'un abri à voitures.

- M. JACQUEMOUD Cédric 286 Route des Petits Pierres pour la création d'une fosse à lisier enterrée adjacente au bâtiment agricole.

- Garage des Bornes, 575 Route de La Roche, pour la mise aux normes handicapés.

INTERVENTION DU CABINET AGENCE DES TERRITOIRES

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 21 septembre 2015, le conseil municipal a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme.

C'est un bureau d'études annécien spécialisé dans le droit du sol « Agence des Territoires » (M. SARTORI) qui a été retenu pour mettre en œuvre ce chantier.

Elaboré avant la mise en œuvre de la Loi SRU, le POS de Menthonnex en Bornes a permis à la commune d'exercer ses compétences en matière d'urbanisme avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat.

Datant maintenant de plus de vingt ans, le POS nécessite d'être révisé pour y intégrer les évolutions législatives récentes comme la loi SRU, les Grenelles de l'environnement, la Loi ALUR, la loi ENE ainsi que les orientations du SCOT de la région annécienne et du PLU de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Dans ce nouveau cadre, le PLU se voit doté d'un champ élargi et de nouveaux outils réglementaires.

La loi ALUR renforce les dispositions en faveur de l'optimisation de l'espace, et de la protection des espaces naturels.

Les nouveaux documents d'urbanisme devront être « grenallisés » et les POS deviendront caducs en 2017.

L'objectif du futur PLU est de fixer pour l'avenir les grandes lignes du développement et de l'aménagement de la commune dans le respect des valeurs du développement durable ainsi que des orientations du SCOT et du PLH.

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et le diagnostic est en cours d'achèvement.

Sorte de photographie de la situation communale, ce diagnostic a constitué en un bilan actualisé des données spatiales, économiques, sociales et environnementales de la commune et a permis de révéler les enjeux pour l'avenir du village qui fonderont le futur projet communal (le PADD) dont l'élaboration constituera la prochaine étape de la démarche avec pour objectif de préserver les espaces agricoles et naturels et de limiter la consommation foncière et l'étalement urbain en recentrant le développement de l'urbanisme sur les secteurs desservis par l'assainissement collectif (chef-lieu).

Une première réunion publique d'information est prévue le 21 octobre 2016 à la salle polyvalente.

Par ailleurs, il est demandé à Sandrine BOCHET et à Olivier CHAMOT de mettre en ligne sur le site de la commune une rubrique consacrée aux comptes rendus des réunions du PLU.

La séance est levée à 12 H 00

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire
Guy DEMOLIS